



Laconnex

Législature 2015-2020
Séance du 26 mars 2018

**PROPOSITION DU MAIRE RELATIVE
À L'ADOPTION DES MODIFICATIONS DES STATUTS DU
GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DE
L'ORGANISATION REGIONALE DE PROTECTION CIVILE DE LA CHAMPAGNE**

Vu les statuts du Groupement intercommunal de l'Organisation Régionale de Protection Civile de la Champagne (ORPC) datant de 1994 ;

vu les demandes de modifications de ces statuts requises par les communes du groupement en 2017 et présentées en séance du 11 décembre 2017 par l'adjoint au maire ;

considérant que ces modifications recouvrent principalement des amendements mineurs afin d'adapter les statuts de l'ORPC Champagne aux nouvelles dispositions réglementaires et légales, tant fédérales que cantonales ;

conformément aux art. 30, al.1, let. u et 52, al. 2 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du maire,

le conseil municipal

D E C I D E

par

D'adopter les modifications apportées aux statuts du Groupement intercommunal de l'Organisation Régionale de Protection Civile de la Champagne du 26 septembre 2017, telles qu'elles figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.